

Demande déposée le 30/01/2023

Date d'affichage de l'avis de dépôt : 30/01/2023

Par : Monsieur TULOUP Samuel

Demeurant : Lantran
22830 PLOUASNE

Sur un terrain sis : Lantran
22830 PLOUASNE

Cadastré : 208 F 253

Nature des Travaux : CHALET

N° DP 022 208 23 C0012

Surface de plancher créée : 15 m²

Le Maire DE PLOUASNE

Vu la déclaration préalable présentée le 30/01/2023 par Monsieur TULOUP Samuel demeurant Lantran, PLOUASNE (22830) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour CHALET,
- sur un terrain situé Lantran, à PLOUASNE (22830),
- pour une surface de plancher créée de 15 m² ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat, approuvé par délibération du conseil communautaire de Dinan Agglomération le 27/01/2020, modifié en simplifiée le 21 décembre 2020, modifié le 20 décembre 2021 ;

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

Article 2 : La construction devra être implantée à moins de 25 mètres de la construction principale et ne doit pas aboutir à la création d'un nouveau logement.

PLOUASNE, le 02 Février 2023

Le Maire,
DAUGAN Michel

